

SAULIEU

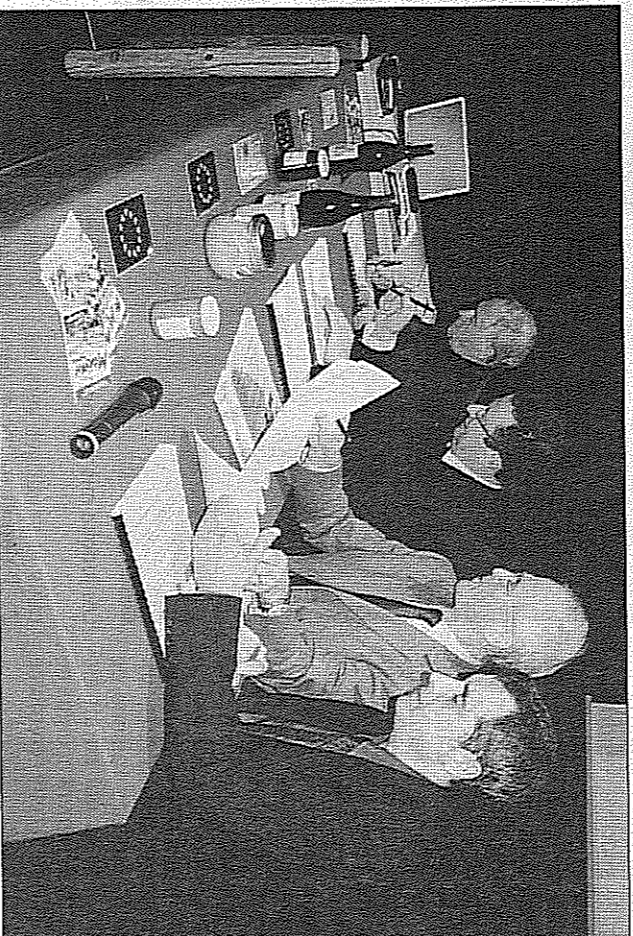
Signature de la convention Leader Morvan

En accord avec le parc naturel régional du Morvan, et à l'initiative du conseil régional de Bourgogne, une conférence territoriale s'est tenue vendredi dernier, à la maison du parc.

Elle a rassemblé de nombreuses personnalités dont le préfet de Région, Christian de Laverrière ; le président du conseil régional, François Patriat ; Christian Paul, président du parc naturel régional du Morvan ; Anne-Catherine Loisier, représentant le président du conseil général de Côte-d'Or ; Arnaud Montebourg, président du conseil général de Saône-et-Loire ; Henri Malcoiffe, représentant le président du conseil général de la Nièvre ; Dominique Hudry, représentant le président du conseil général de l'Yonne.

Des décisions concrètes

De nombreux sujets ont été abordés lors de cette conférence, et des décisions concrètes ont été prises. Le GR 13, dont l'ensemble de l'itinéraire est inscrit dans le PDIPR (*) faisait partie des dossiers traités. Le comité départemental de randonnée pédestre de la Saône-et-Loire est missionné, afin d'assurer une meilleure liaison de l'entretien et du balisage. Les conseils généraux concernés par le GR de pays (61 km non inscrits), en lien avec le parc du Morvan, s'engagent à planifier l'inscription de ces itinéraires dans leurs PDIPR respectifs ; la aussi, en vue d'une meilleure liaison de l'entretien et du balisage, les comités départementaux sont missionnés par les conseils généraux.



Lors de la conférence territoriale (photo Laetitia Albert)

Un sujet a fait l'objet d'un long débat : celui de l'itinéraire Bibracte-Alésia. Afin d'organiser un événement autour de cet itinéraire symbolique, Bourgogne Tourisme, le Parc, les comités départementaux de randonnée pédestre, Bibracte et la SEM Alésia vont travailler de concert.

Les énergies renouvelables ont été un autre sujet abordé lors de cette conférence, tout comme les routes stratégiques du bois (gares à bois, dessertes forestières, ...) la culture (avec la maison du patrimoine oral), et la mise en réseau d'un centre culturel.

Une enveloppe de 7 millions d'euros

La signature de cette convention, portée par le Parc, a

été réalisée dans l'ambithéâtre Marcel-Vigreux.

François Patriat, le président, a pris la parole : « Quand on pense Morvan, on pense à un territoire remarquable de protection et de nature, faiblement peuplé, rude, fragile, enclavé, façonné par l'élevage, la forêt et les hommes. Le Morvan, c'est aussi une page d'histoire des Gaulois, à la Résistance, en passant par les nourrices, sans oublier la culture, les traditions et son identité. »

C'est aussi un territoire sout-cieux d'exister à part entière, de valoriser ses ressources locales et d'expérimenter ; il est en mouvement : après plusieurs années de travail, il a révisé sa charte en 2008, et élargi son périmètre ». Le préfet de

région, s'est lui aussi exprimé au sujet des applications concrètes de cette convention Leader Morvan, et plus particulièrement sur les adhérents de Morvan Terroir et la valorisation de leurs productions, sur les artisans bois Morvan, les producteurs de sapins de Noël,...

Ce programme, le miteux doté de Bourgogne après celui du canal du Nivernais, est pourvu de plus de 1,7 M €. Une participation de 1,2 M € sera allouée par le conseil régional d'ici 2013. Afin de valoriser le savoir faire et les productions du Morvan, la somme de 7 M € sera investie dans le plan Leader Plus.

(*) Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée